

Responsabilité civile du mandataire

Par jjpmpmacm, le 02/09/2015 à 12:39

Bonjour Maitre,

J'ai un mandataire qui gère mes biens locatifs.

Un locataire indélicat avec une dette de loyer de 5000 € et un appartement à refaire a été condamné à me verser 8500 €. Cette personne semble insolvable; le jugement relève que la caution, solvable, est hors de cause, l'acte de cautionnement n'ayant pas été rempli correctement.

Puis je obtenir le paiement par le mandataire qui a, selon moi, commis une faute professionnelle?

Merci

JP M